

Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature dans le bassin méditerranéen

RECONNAISSANT le cadre de définition des solutions fondées sur la nature (SfN) adopté lors du Congrès mondial de la Nature en 2016, à Hawaï'i, à travers la résolution 6.069 ;

NOTANT que le concept de SfN a été identifié par la Commission Européenne comme une solution stratégique pour le développement de villes plus durables.

NOTANT les recommandations du colloque méditerranéen « Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature face au changement climatique » tenu à Marseille en janvier 2019 ;

CONSIDERANT que le bassin méditerranéen est un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale, mais également une des régions du monde les plus vulnérables au changement climatique, avec des effets sur les écosystèmes, l'économie et le bien-être humain très sensiblement supérieurs à la moyenne mondiale ;

CONSIDERANT que les défis sociétaux auxquels les SfN entendent répondre (sécurité alimentaire, changement climatique, sécurité de l'eau, santé humaine, risques de catastrophe, développement économique et social) sont particulièrement aigus dans le bassin méditerranéen du fait de la relation historique entre l'Homme et la Nature, mais également du fort développement démographique récent, de la pression colossale sur des ressources en eau rares, de la concentration des activités économiques et de l'urbanisation dans les régions côtières, et de la dépendance à une agriculture sensible au climat ;

RECONNAISSANT le rôle clé joué par les écosystèmes méditerranéens pour répondre à ces défis sociétaux, mais également les pressions extrêmes qu'ils subissent, affectant leur capacité de résilience et leur rôle potentiel de SfN, et conscient de la nécessité de protéger et restaurer ces écosystèmes ;

RECONNAISSANT enfin que les SfN sont efficaces et peu coûteuses et qu'elles offrent une opportunité sans précédent pour augmenter la résilience de la société méditerranéenne face aux changements climatiques et contribuer à accélérer la transition vers une économie verte et bleue durable et inclusive.

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Marseille, France, du 11 au 19 juin 2020 :

1. APPELLE les gouvernements et la société civile du bassin méditerranéen à mettre en œuvre activement les SfN à chaque fois que cela est approprié en démultipliant leurs effets par leur mise en réseau, en particulier à l'échelle des bassins versants.
2. APPELLE les gouvernements du bassin méditerranéen à prendre en compte les SfN dans le cadre de la Convention de Barcelone et de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, de la Convention de Ramsar et de son Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), à les inclure dans leurs contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris sur le Climat, mais également dans toutes politiques sectorielles pertinentes.
3. APPELLE les autorités locales du bassin méditerranéen à recourir aux SfN à chaque fois que possible, en particulier dans le cadre de leurs stratégies de gestion des espaces naturels et d'aménagement des territoires urbains, et à les inscrire comme priorités des politiques d'aménagement territorial et urbain.
4. APPELLE les gouvernements, institutions financières et bailleurs de fonds privés intervenants dans le bassin méditerranéen à mobiliser les financements vers les SfN et à étudier systématiquement leur mise en œuvre comme alternative ou complément aux projets d'infrastructures « grises » qu'ils financent.

5. DEMANDE à la Directrice générale de l'UICN et aux bureaux régionaux concernés de promouvoir les SfN dans le bassin méditerranéen, d'assurer le partage d'expériences dans ce domaine et d'assurer la mise en réseau des acteurs impliqués.